

LES DUT

Diplômes universitaires de technologie

Un diplôme qui permet l'insertion dans le marché du travail et la poursuite d'études.

Où et comment ?

Le DUT se prépare en **4 semestres**, soit 2 ans, au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT). La formation alterne cours en amphi, travaux en petits groupes et projets tutorés. Certains IUT proposent la formation par **apprentissage**. Le programme d'études est alors inchangé, ce qui demande un investissement personnel important.

Accès

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit compatible avec la spécialité visée. Sélection sur dossier (bulletins de 1^{re} et du premier trimestre de terminale), parfois sur tests et/ou entretien.

- Les titulaires d'un bac technologique obtenu avec mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils devront faire acte de candidature en DUT dans les formes et délais prévus.
- Quelques IUT proposent la formation en 1 an « **année spéciale DUT** », pour les candidats ayant validé un bac + 2.

Rythme de travail

Entre 35 et 40 heures par semaine de cours, travaux dirigés (TD) ou pratiques (TP), et projet tutoré. Et aussi beaucoup de travail personnel. Un rythme soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

Au programme

La formation couvre un domaine professionnel correspondant à une famille d'emplois (exemple : gestion logistique et transport). Elle comporte **une majeure et 3 modules**

choisis par l'élève selon son projet, ainsi que **10 semaines de stage** valant première expérience professionnelle.

- Avec 45 spécialités (options comprises), tous les secteurs ne sont pas couverts. Ainsi, aucun DUT n'existe en audiovisuel ou en arts.

Validation du diplôme

Le **diplôme national** est délivré sur la base d'un contrôle continu des connaissances, avec une validation de chaque semestre.

- Inscrit dans le LMD, le DUT donne droit à **120 crédits**.

Poursuite d'études

La formation polyvalente du DUT favorise la poursuite d'études. Ils sont plus de 80 % à faire ce choix. Les possibilités varient selon la spécialité.

- À l'université, les **licences pro** sont la voie la plus adaptée. Elles permettent d'approfondir la formation, ou d'acquérir une double compétence tout en accédant au niveau bac + 3.

Les **licences générales** sont accessibles avec un très bon dossier. Leur objectif : la poursuite d'études en master (bac + 5).

- Autre possibilité : **rejoindre une école** d'ingénieurs ou de commerce grâce aux « admissions parallèles » (pour 3 ans ou 4 ans si passage par une prépa), ou une **formation complémentaire** (pour 1 an).

Débouchés

L'**insertion professionnelle** des titulaires de DUT est **globalement satisfaisante**, avec des distinctions selon les spécialités.

À savoir

Avec près de 70 spécialités, le **deust** (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) propose des formations en 2 ans sur des créneaux pointus, adaptés au marché du travail local. Accès : sur dossier, voire entretien ou tests, après le bac, ou après une L1 ou L2.

Inscription sur www.admission-postbac.fr

Une procédure unique par Internet, via le portail situé à l'adresse www.admission-postbac.fr, permet de demander une inscription, simultanément, dans les universités et dans d'autres formations de l'enseignement supérieur. Vous devez posséder une adresse électronique valide, connaître votre numéro INE (à demander à votre lycée) et votre numéro d'inscription au baccalauréat (qui figure sur votre relevé de notes du bac français), et respecter les dates et règles de cette procédure.

> **Étape 1** (du 20 janvier au 20 mars), vous ouvrez un dossier électronique. Attribution d'un numéro d'inscription et d'un code confidentiel, à garder précieusement. Vous saisissez vos vœux par ordre de préférence. Vous imprimez et signez vos fiches de vœux. Si vous le souhaitez, vous remplissez le dossier complémentaire d'orientation active.

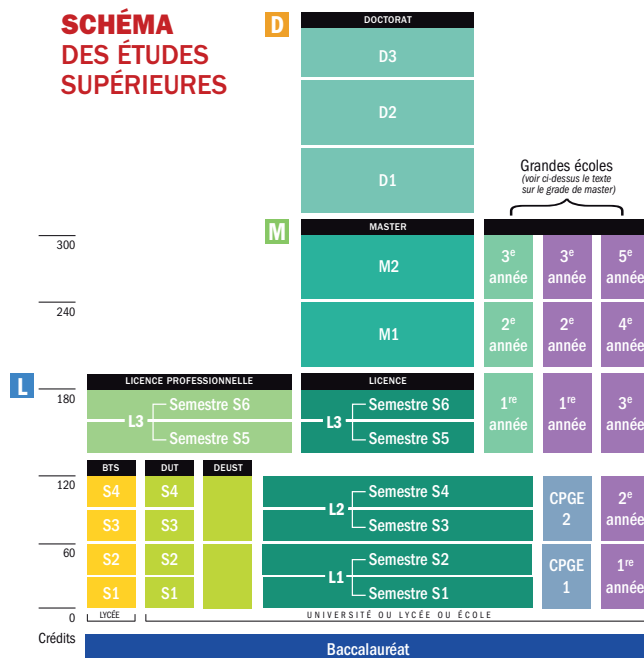
> **Étape 2** (du 20 mars au 2 avril), vous constituez et envoyez un dossier papier pour chaque formation qui le demande (attention certains établissements demandent l'envoi du dossier à des dates spécifiques). Du 5 au 10 mai, vous vérifiez sur le site que vos dossiers papier sont bien parvenus. En cas de problème, prenez contact avec l'établissement. Vous pouvez modifier l'ordre de vos vœux jusqu'au 4 juin.

> **Étape 3** (à partir du 10 juin), vous consultez la proposition d'admission qui vous est faite. Vous donnez votre réponse dans les 72 heures : « oui » si vous acceptez, « oui, mais » si vous espérez obtenir une formation mieux placée dans votre liste, « non, mais » si vous refusez cette proposition tout en maintenant votre candidature sur vos vœux mieux classés. Si vous n'avez aucune proposition, vous entrez dans le cadre de la procédure complémentaire.

> **Procédure complémentaire** (du 25 juin au 30 septembre) : si vous ne vous êtes pas inscrit à la procédure normale dans les temps, si vous n'avez retenu ou obtenu aucune proposition, un espace vous est réservé sur le site www.admission-postbac.fr. Connectez-vous très vite et suivez les instructions afin d'obtenir une inscription sur des places laissées vacantes.

En parallèle, n'oubliez pas de procéder aux demandes de bourse, de logement, etc. Toutes les informations sur le dossier social étudiant sont sur www.cnous.fr. Et contactez, dès que cela vous sera demandé, l'établissement qui vous accueillera à la rentrée pour y effectuer votre inscription administrative. Pour toutes ces démarches, des dates spécifiques sont à respecter.

SCHEMA DES ETUDES SUPERIEURES



INFO +

L'apprentissage

> Une formule **pour les formations à vocation professionnelle** de tous niveaux. Dans le supérieur, 50 % des apprentis préparent un BTS et 10 %, un DUT.

Les avantages de la formule : étudier tout en étant salarié, mettre en application immédiatement la théorie apprise en cours et acquérir une première expérience.

Un choix d'études qui ne va pas sans contraintes. Vie active rime, en effet, avec horaires et vacances de salarié, emploi du temps chargé... Il n'est pas toujours facile de gérer son temps entre travail et études. De fait, le taux de réussite des apprentis est inférieur à celui des étudiants scolarisés. D'où la nécessité de s'engager en connaissance de cause.

Pour en savoir plus : www.travail-solidarite.gouv.fr.

Pour en savoir plus

- > Le site onisep.fr : tous les établissements accessibles par la géolocalisation
- > Le guide de votre région distribué à tous les élèves de terminale : *Après le Bac choisir ses études supérieures pour la rentrée 2010*, et en téléchargement sur le site onisep.fr/enregion
- > Le module **onisep** du site www.admission-postbac.fr



toute l'info sur les métiers et les formations

ministère de l'éducation nationale | ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche